



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2018 – 07

Mercredi 4 juillet 2018

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et jeudi : 17h00 à 19h00 - Mardi : 15h00 à 17h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Vacances d'été

Le secrétariat de la mairie sera fermé
du lundi 13 au vendredi 31 août 2018

La réouverture du secrétariat de la mairie se fera le lundi 03 septembre 2018.



LANCEMENT DE RENOVAUBE

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé du SDEA

Le SDEA retenu par l'ADEME pour le lancement d'une plateforme : Le SDEA, acteur de la transition énergétique, a répondu à un appel à projets de l'ADEME portant sur le déploiement local de plateformes de rénovation énergétique et a été retenu pour la mise en place et l'animation d'une telle plateforme sur le territoire de 350 communes (toutes les communes du département hors Troyes Champagne Métropole).

Missions de RenovAube : le SDEA tiers de confiance : La plateforme RenovAube a pour objectif d'accompagner les propriétaires particuliers, en toute neutralité, sur les volets techniques, administratifs et financiers de leurs travaux de rénovation énergétique.

Comment bénéficier des services de RenovAube : Les propriétaires de maisons individuelles ayant un projet de rénovation énergétique de leur logement peuvent contacter la plateforme RenovAube :



03 25 83 26 13 -



renovaube@sde-aube.fr -



<https://renovaube.sde-aube.fr>



Reconnaitre L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé 



Fleurs mâles
sur de longs épis



Tige
velue et rougeâtre



Feuille
profondement
découpée



de 15 cm à 1 m de hauteur

*elle s'étale
en forme
de buisson*

L'AMBROISIE

■ *Signes particuliers*



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

■ *Son aspect aux différents stades*



Plantule



Stade végétatif



En fleur



Une plante
DANGEREUSE
pour la santé

Observatoire des Ambrosies d'après DRASS et DDASS Rhône-Alpes

■ *Risques de confusion*

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse



Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse



©Fried - ANSES

**Vous l'avez
reconnue :
détruyez-la !**

plus d'infos sur
www.ambrosie.info

Travaux de voirie

D'important travaux de voirie ont été réalisés sur l'année 2017 (*bordures de trottoir, nouveau revêtement, mise en accessibilité, etc...*) sur des axes très fréquentés, ceci afin d'améliorer la sécurité, mais aussi pour maintenir le bon état de la chaussée.

Dans ce même souci d'entretien et de sécurité, le conseil municipal a décidé de procéder à la rénovation de la couche de roulement des voies communales dites « rue de la Grosse Haie », « rue Neuve » et « rue des Fossés ».

Ces trois voies moins fréquentées ne subiront pas les mêmes travaux que sur la « route de Faux » et « le Chemin Rouge », mais simplement un gravillonnage classique comme il se fait sur les routes départementales.

Les accotements de la « rue Neuve » côté impairs seront retravaillés afin de réaligner cette rue et lui redonner la même largeur dans son intégralité. Sur cette même rue, les intersections entre la « rue de la Grosse Haie » et la « rue des Fossés » seront traités avec un revêtement en enrobé pour assurer la solidité de la structure fortement sollicitée par la giration des véhicules.

Ces travaux seront réalisés à la fin du mois d'août ou début septembre, les riverains concernés seront avertis des éventuelles restrictions de circulations qui seront mises en place, afin que chacun puisse prendre leurs dispositions.



Désolé pour le dérangement

Michaël SIMON, maire

Frédéric DEVAILLY, adjoint en charge de la voirie

Arrêtés de circulation et de stationnement

Place du Père Emmanuel, Place HUGUENOT BAILLY et parking du cimetière

Suite aux travaux d'aménagement de la place de l'église, il a été jugé nécessaire de mettre en place un arrêté de circulation interdisant la circulation sur ces 2 places à tous véhicules à moteur d'un poids supérieur à 3,5t.

Cet arrêté s'étend entre la « rue des Fossés » et la rue de la « Gouquette » et ceci dans les deux sens de circulation, seuls les véhicules d'utilité publique y sont autorisés.

De même, suite à la rénovation du parking du cimetière rue de le Gouquette, un arrêté interdisant le stationnement aux véhicules de plus de 3,5t a été mis en place, de part et d'autre du portail du cimetière.

Nous vous rappelons que le non-respect de cette signalisation vous oppose à une contravention de 4e classe, amende forfaitaire de 135€.



Michaël SIMON, maire

Frédéric DEVAILLY, adjoint en charge de la voirie

Stationnement PMR

Les travaux de mise en accessibilité des différents bâtiments communaux nécessitent de mettre en place des places de parking exclusivement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Sur notre commune quatre places sont ainsi matérialisées :

Place de la Mairie, sur le parking de la salle polyvalente, Place du Père Emmanuel, et à la bibliothèque.

Il convient donc aux usagers non porteurs de la carte européenne de stationnement de laisser ces places libres d'accès. Le non-respect de cette interdiction vous oppose à une amende pour stationnement très gênant de 4e classe d'un montant de 135€.



Michaël SIMON, maire



Prévenir

les piqûres de **tiques**
et la borréliose de **Lyme**

COMMENT ÉVITER LES PIQÛRES DES TIQUES ?

- Éviter d'avoir des zones de peau découvertes (porter des manches longues et des pantalons).
- Utiliser un produit répulsif contre les tiques.
- Emprunter si possible les sentiers et marcher au milieu des chemins.
- Éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses.



BORRÉLIOSE DE LYME

IL FAUT CONSULTER UN MÉDECIN DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS :

- en cas d'apparition d'une plaque rouge, centrée sur le point de piqûre et qui s'étend (érythème migrant), dans le mois qui suit la piqûre.



COMMENT EMPÊCHER LA TRANSMISSION DE MALADIES PAR LES TIQUES

- Rechercher la présence de tiques sur la peau et les habits après une activité en pleine nature puisque la piqûre de tique est indolore et peut passer inaperçue.
- En cas de piqûre, enlever rapidement la tique à l'aide d'un tire-tique.

Le médecin pourra vous prescrire un **traitement adapté** qui permettra d'éviter l'apparition de complications potentielles.



www.grand-est.ars.sante.fr



Moustiques : les Auboises appelés à la vigilance

Le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube lance un appel à la vigilance face à la prolifération du moustique Culex.

Culex pipiens. Ce nom ne vous dit probablement rien. Pourtant, vous avez forcément eu affaire à lui.

Moustique le plus répandu en France, le Culex est celui qui gâche vos soirées d'été, passées en short, tee-shirt autour d'une bonne table. Celui que vous entendez parfois bourdonner dans vos oreilles la nuit. Celui qui est responsable des piqûres sur les chevilles, mollets, bras qui vous démangent parfois pendant plusieurs jours. Celui contre qui le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) vient de lancer un appel à la vigilance.

Un ennemi furtif qui prolifère dans notre département... probablement avec votre indirect soutien.

Récupérateurs d'eau de pluie, seaux, arrosoirs, bidons, bacs à fleurs remplis d'eau, pneus usagés sont autant de gîtes larvaires que vous laissez prospérer sans le savoir.

Une aubaine pour le Culex, espèce qui se développe particulièrement en zone urbaine, surtout quand la météo lui est favorable : « Nos dernières observations montrent que les précipitations qui accompagnent les orages favorisent son développement et sa prolifération dans les zones de rétention d'eau de nos jardins », observe le SDDEA, titulaire de la compétence démoustification sur près des 115 communes auboises et marnaises des vallées de l'Aube et de la Seine.

Un syndicat qui pulvérise, chaque année, des biocides sur des centaines d'hectares (615 en 2018) ciblés mais qui ne peut intervenir dans les propriétés privées. D'où le lancement de cet appel à la vigilance et la communication autour des bons gestes à adopter pour éviter la prolifération de ce moustique « urbain » : « Les services du SDDEA vous rappellent qu'il est du devoir de chacun de veiller aux bonnes conditions sanitaires. Ainsi, pour limiter la gêne, il est indispensable de limiter les quantités de larves. C'est de la responsabilité de tous. »

Une responsabilité qui « ne concerne pas uniquement les Auboises qui vivent dans les communes habituellement dérangées par la présence de moustiques mais bien l'ensemble des communes, avec ou sans cours d'eau », conclut le SDDEA.

Les bons gestes à adopter pour limiter la prolifération

Dans un communiqué, le SDDEA donne plusieurs gestes à suivre pour limiter la prolifération du moustique Culex dans l'Aube.

Il est conseillé de vider et retourner tous les récipients susceptibles de retenir de l'eau et combler les autres zones de stockage d'eau n'ayant plus aucune utilité (bassins d'agrément, abreuvoirs, etc.).

Le SDDEA appelle à percer ou déposer en déchetterie les vieux pneus, bidons et gamelles entreposés en extérieur.

Il est également demandé de poser des moustiquaires sur les récipients qui ne pourraient pas être vidés comme les réservoirs de récupération d'eau pluviale. Enfin, quand cela est possible, ne pas hésiter à extraire les larves à l'aide d'épuisettes.

Incivilités ou négligences

Il est constaté de plus en plus fréquemment des dépôts d'ordures au pied des containers à verre ZA du Pré Haut.

De même, les verres sont à déposer dans les containers et non pas aux pieds de ceux-ci.

De nombreux bris de bouteilles sont présents au sol et risquent des blessures et des crevaisons de pneumatiques.

Il est du devoir de chacun de respecter ces règles de bases.

Le maire, Michaël SIMON

Distributeur à pain

Suite à l'enquête établie au mois de février concernant la mise en place d'un éventuel distributeur de pain sur le village, les retours nettement positifs avaient été synthétisés dans l'Infomesnil du mois de mars.

Depuis, le projet est toujours en réflexions et nous verrons après l'été quelles sont les possibilités qui nous sont offertes.

Plus d'informations dès le mois d'octobre.

Le maire, Michaël SIMON



VIGIPIRATE "Eté / Rentrée 2018" Opérateurs du domaine de l'eau potable

Une nouvelle posture VIGIPIRATE «ETE / RENTREE 2018» s'applique depuis le 14 juin 2018.

Sauf événements particuliers, elle demeurera en vigueur jusqu'au 20 octobre 2018.

En application du plan VIGIPIRATE, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-
risque attentat ».

Cette posture met l'accent sur :

- la sécurité des sites touristiques, des grands rassemblements estivaux (festivals, événements sportifs, culturels) et des transports collectifs de personnes, notamment au moment des principaux chassés croisés de l'été ;
- la sécurité des écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment lors des journées de rentrée ;
- la sécurité des sites patrimoniaux, plus particulièrement lors des Journées européennes du patrimoine.

Évaluation de la menace

La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau élevé. La menace inspirée, provenant d'acteurs endogènes, reste actuellement la principale menace sur le territoire national. Plusieurs projets d'action violente ont ainsi été déjoués au cours du premier semestre 2018.

Les événements de ces derniers mois, en France et dans les pays occidentaux, confirment les modes opératoires privilégiés par les terroristes :

- le recours aux armes blanches ou autres moyens sommaires (marteaux, machettes, etc.). Ces armes ont été utilisées dans la majorité des attaques en France depuis 2017 ;
- les attaques au véhicule-bélier ;
- les armes à feu, voire de guerre ;
- l'utilisation d'engins explosifs improvisés de type TATP ou de matières inflammables (bouteilles de gaz, combustibles liquides), plusieurs projets terroristes déjoués récemment indiquent un intérêt accru des acteurs inspirés pour ce mode d'action.

Dans ce contexte, les cibles semblent déterminées principalement sur des critères d'opportunité. Les attaques sont susceptibles de se produire en tout lieu du territoire national. Certains lieux, événements ou périodes, nécessitent une attention particulière :

- les grands rassemblements festifs (fêtes nationales, célébrations religieuses, manifestations sportives et culturelles) et les sites symboliques ;
- les lieux publics très fréquentés (transports urbains, aéroports, gares, lieux de divertissement, établissements commerciaux) ;
- les établissements situés au cœur du fonctionnement de notre société (écoles, universités, hôpitaux, etc.).

Alerte et information de la population en cas de danger immédiat

Les messages d'alerte et de prévention du ministère de l'intérieur seront désormais diffusés prioritairement via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Google) et les médias (notamment Radio-France et France Télévisions).

Ce mode de communication se substitue à l'application SAIP mobile.

De même, si vous comptez vous déplacer et voyager à l'étranger, nous vous conseillons de le préparer au préalable.

Nous tenons à votre disposition au secrétariat de mairie une fiche voyage étranger qui récapitule toutes les précautions et recommandations à mettre en œuvre.

Le maire, Michaël SIMON

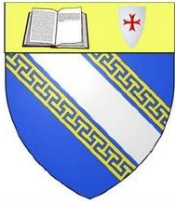
Bibliothèque

En juillet, la bibliothèque prend ses quartiers d'été et sera ouverte les jeudis et samedis aux horaires habituels. (Fermée le samedi 14 juillet).

Fermeture de la bibliothèque du 30 juillet au 2 septembre.

Toute l'équipe des bénévoles vous retrouvera à partir du mardi 4 septembre.





La Municipalité de Mesnil-Saint-Loup et son Comité des Fêtes

Vous invitent à une journée festive le :

14 Juillet 2018

**Autour de la salle
polyvalente**

Au programme de cette journée :

- + Jeux gratuits pour les petits et pour les grands de 16h00 à 19h00
 - ❖ Buvette et vente de gâteaux à la salle polyvalente
- + Apéritif offert par la Municipalité à 19h00
- + Repas à partir de 20h00 ; Adultes : 8€ / Enfants : 5€
 - ❖ Sur inscription, coupon à détacher en bas de page.

*Plateau préparé par le restaurant traiteur « Le 4 saisons » de Palis
(Entrée, plat, fromage, dessert, boisson et café)*

- + **Retraite aux lampions autour du village ouverte à tous**
- + **Bal avec sa buvette à la salle polyvalente ouvert à tous**

Coupon d'inscription à rendre accompagné du paiement, avant le 5 Juillet 2018.

Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup »

A la mairie, ou chez Mme JULIEN Elodie : 4A, Chemin au Ânes, à Mesnil-Saint-Loup (06.73.01.03.19)

Ou chez Mme COQUILLE Delphine : 9, Rue de la Cruée, à Mesnil-Saint-Loup (06.75.12.91.25)



14 Juillet 2018 – Inscription au repas

Mr. Mme. : Téléphone :

Adresse :

Nombre d'adultes : x 8€ =

Nombre d'enfants : x 5€ =

TOTAL =

Paiement EspècesOu chèque

En cas de paiement en espèces, merci de voir directement avec un membre du comité des fêtes, merci.



Service de garde

- **Médecin** : **15** (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie** : **15** (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie** : **17** (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers** : **18** ou **112**

Informations diverses

Paroisse

Dimanche 8 juillet 2018 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien

Dimanche 15 juillet 2018 : Messe à 10h30 à Pâlis

Dimanche 22 juillet 2018 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

Dimanche 29 juillet 2018 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup

La paroisse

ESM - Pétanque

La section pétanque de l'ESM a débuté le vendredi 8 juin à 20h30 au boulodrome au stade de Mesnil-Saint-Loup et ce, tous les vendredis jusqu'à septembre.

Toutes les personnes qui désirent y participer sont les bienvenues.



Aurélien VELUT – Président de l'ESM

Cellier-Saint-Loup

A vos agendas :

Le Cellier Saint Loup vous invite à sa dégustation vente annuelle, qui aura lieu le Samedi 8 Septembre de 11h00 à 20h00 et le Dimanche 9 Septembre de 10h00 à 16h00.

Une quarantaine de vins disponibles à compter de 3.80 euros. (Beaujolais, Bourgogne, Bordeaux, Côtes du Rhône, Languedoc, Loire, Alsace).

Rendez-vous en cave, à la rentrée, 12 rue des Bûchettes pour ce moment convivial.

Un rappel sera effectué début septembre.

Emmanuelle et Eric SIMON

**** Prochain infomesnil : mercredi 1^{er} aout 2018 ****